

# démographie et destin des sous-populations

*Colloque de Liège (21-23 septembre 1981)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

LES GRANDES CAUSES DU BABY-BOOM AU RWANDA

GERVAIS CONDO\*

(Bureau national de recensement, Rwanda)

La population rwandaise de plus de 5 millions d'âmes est répartie sur un territoire de 26 338 km<sup>2</sup> avec une superficie cultivable de 18 725 km<sup>2</sup> et un taux de natalité d'environ 52 p. 1000. Cette population, contrairement à la quasi-totalité des autres pays africains, parle une langue commune "le kinyar-wanda". C'est un facteur linguistique qui nous permet de considérer cette population comme une sous-population par rapport aux populations environnantes, de culture différente. Son aspect dynamique retient actuellement une attention particulière des pouvoirs publics et devrait retenir également l'attention de toute autre personne, de tout autre pays ou organisme qui s'intéressent au développement de ce petit pays membre du groupe des pays les moins avancés. Ce sont les facteurs surtout sociologiques qui ont favorisé et continuent à favoriser sa forte natalité que nous allons essayer d'énumérer et de développer dans les lignes qui suivent.

Le baby-boom actuel du Rwanda peut être expliqué par plusieurs causes. Ces causes sont surtout en rapport avec la tradition, la quasi-suppression de la totalité des vacances, la modernisation de certaines lignes de conduite de la société traditionnelle, le souci d'avoir des enfants des deux sexes, l'alcoolisme, la prostitution et beaucoup d'autres facteurs.

I. LE DESIR D'AVOIR BEAUCOUP D'ENFANTS

Dans la mentalité rwandaise, il fallait avoir beaucoup d'enfants. Les enfants constituaient une force indéniable pour les parents et surtout une grande fierté pour ces derniers. Dans le passé, il était impensable de faire du mal à quelqu'un qui avait plus de quatre garçons. Autrement c'était la vendetta. Une femme qui ne donnait pas d'enfant était automatiquement répudiée. On ne pouvait pas parler d'un homme stérile, d'autant que, même quand un cas de ce genre se présentait, les frères du mari malheureux venaient faire des enfants à sa place. La femme était autorisée à cohabiter avec les consanguins de son mari (guntanga iby'abaramu), mais se coucher avec quelqu'un qui n'est pas de la famille était un cas de répudiation. Donc cette façon d'avoir des enfants et d'en avoir autant que possible s'est transmise et reste gravée dans la mémoire de certains de nos contemporains, si bien que pour tout couple qui se marie, quels que soient les conditions économiques, le niveau de formation ou le rang social, la première chose à tester est de voir si l'on est "productif". Lorsque le hasard ou la nature font qu'une jeune mariée passe six mois, une année sans qu'elle soit enceinte, le jeune ménage commence à s'inquiéter, se demandant si un jour il pourra avoir un enfant. A ce moment les relations sexuelles se multiplient, une vraie lutte acharnée à la recherche d'un enfant se mène. La femme se demande si son mari n'est pas stérile, le mari se pose la question inverse. En d'autres termes le moral de chacun est bouleversé. Parfois avant de penser à aller consulter un médecin, certaines femmes (mais d'un nombre infime) se donnent à d'autres hommes pour tenter la chance. Donc on sent que réellement un problème d'enfants se pose avec acuité.

\*Les opinions exprimées dans cette communication n'engagent que son auteur.

## II. AVOIR DES ENFANTS DES DEUX SEXES

Quand la famille rwandaise n'a pas d'enfants, elle s'inquiète. Quand elle en a, elle aime en avoir des deux sexes. S'il faut avoir les enfants d'un même sexe, la majorité sinon la totalité des familles préfèrent les garçons. Rien de plus malheureux que de ne mettre au monde que des filles.

Les gens souhaitent avoir au moins un garçon à cause du problème de la succession, de la continuité de la généalogie du père... Bref, la société rwandaise étant patriarcale, elle aimerait se transmettre de père en fils. Il suffit d'en être à sa deuxième fille, alors on essaye d'avoir un troisième enfant dans l'espoir que cette fois-ci se sera un garçon. Si le sort fait que ce soit encore une fille, on essaye de faire un quatrième, un nième... qui viendrait garçon. Prenons le cas où par chance, le quatrième enfant serait un garçon, le couple ne s'arrête pas là en alléguant qu'après tout ils n'ont qu'un seul garçon. Ainsi de suite, ils continuent jusqu'à aligner une famille de plus d'une douzaine d'enfants.

## III. L'ALCOOLISME

Dès son installation, le gouvernement de la IIe République a pris une mesure sérieuse qui consiste à fermer tous les débits de boisson pendant les heures de service. Mais ne disposant pas d'autres moyens de distraction (cinéma, théâtre, TV...) les gens se précipitent dans les bars directement après le service, y traînent aussi longtemps que leurs moyens financiers le permettent et ne rentrent que pour aller se coucher. Or on voit bien que quand un homme vient de consommer une certaine quantité d'alcool, il commence à penser au sexe opposé. Généralement ce sont des célibataires, qui s'arrangent pour se marier le même soir, quitte à demander le divorce le lendemain.

Il existe des cas plus graves que l'on rencontre dans des familles aussi bien aisées que non aisées, chez des non-instruits comme des instruits : l'homme prend sa dose d'alcool, quand il arrive à la maison, il propose un acte conjugal à son épouse qui essaie de résister parce que c'est la période où elle risque une grossesse. Le mari, avec l'alcool qui bouillonne dans le sang, insiste ; comme il est condamnable de se refuser à son mari, la femme cède et voilà qu'elle tombe enceinte. Le phénomène est également valable chez les femmes. Une femme qui boit beaucoup ne parvient jamais à se contrôler. Elle accepte n'importe quel homme pourvu qu'il soit en mesure de lui offrir à boire. Bref, on ne peut jamais penser à un espacement de naissances volontaires chez les consommateurs d'alcool.

## IV. LA MODERNISATION DES LIGNES DE CONDUITE DE LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE

Avant l'époque coloniale, une fille qui tombait enceinte se voyait jetée dans un lac ou abandonnée sur une île pour avoir fait honte à la famille. Cette législation rigide réduisait à zéro le nombre de filles-mères. Or de nos jours, beaucoup de choses ont complètement changé et les grossesses chez les jeunes filles sont à la mode. Le nombre de filles-mères ne cesse de s'accroître pour plusieurs raisons :

- la législation moderne ne condamne pas les filles en grossesse, exception faite chez les institutrices qui, dans pareil cas se voient chassées du cadre de l'Enseignement ;

- beaucoup d'articles de luxe attirent les filles qui n'ont pas de revenus suffisants pour se les payer. Ces jeunes filles se donnent aux hommes qui ont l'argent pour leur acheter ces articles de luxe ;

- certaines personnes jugent les relations sexuelles comme étant un amusement pour s'équilibrer ;

- il existe actuellement beaucoup de sorties entre filles et garçons qui exposent les deux à la tentation.

Dans le temps, il était interdit à une fille de croiser son fiancé. Même si habituellement, les deux allaient chercher l'eau à la même source, une fois fiancée, la fille changeait de source. En revanche, actuellement, les avances ou rapports sexuels avant le mariage sont devenus une pratique courante. Combien de couples se marient civilement ou religieusement à un mois de l'accouchement ! En dehors de quelques rares cas, les filles-mères trouvent difficilement des maris. Comme elles n'ont plus l'honneur à sauver, elles continuent à faire des enfants comme si elles étaient mariées. C'est donc ce laisser-aller, qui est devenu en quelque sorte un libertinage, qui a contribué à la perte de la pratique des bonnes moeurs et qui a institutionnalisé les grossesses avant le mariage.

#### V. LA PROSTITUTION

La prostitution était pratiquement inexistante il y a une trentaine d'années. Mais avec l'implantation des villes, elle s'est vite créée et monte d'une façon vertigineuse. Des tentatives pour la réduire, sinon la supprimer complètement ont été menées par les pouvoirs publics avec la création des centres de redressement moral, mais on voit bien que le problème n'a pas trouvé de solution. Les femmes qui quittent ces centres se heurtent à un problème d'adaptation dans le milieu rural et retournent en ville pour y mener les mêmes activités qu'avant leur entrée dans les centres de redressement moral. D'ailleurs, si la plupart de ces prostituées n'employaient pas de contraceptifs ou ne se permettaient pas d'interrompre les grossesses volontairement, on assisterait à une prolifération de naissances en désordre.

#### VI. L'AGE AU PREMIER MARIAGE TRES BAS

L'enquête démographique de 1970 montre que l'âge au premier mariage était de 22,6 ans chez les hommes et 20,1 ans chez les femmes. Monsieur Silas Niyibizi trouve, dans son document "Etudes des variations géographiques de l'âge au premier mariage chez les femmes et les hommes rwandais, juin 1978", que l'âge au premier mariage est de 23,7 ans et 21,3 ans respectivement chez les hommes et les femmes. D'après les résultats d'un échantillon de 10 % du Recensement général de la population et de l'habitat d'août 1978, l'âge moyen au premier mariage est de 21,1 ans pour les femmes contre 24,4 ans pour les hommes. Malgré cette amélioration dans le comportement des individus, en matière de mariage, on constate quand même que, pour des raisons purement économiques, la plupart des jeunes garçons -surtout dans le milieu rural- prennent femme à l'âge où ils sont encore adolescents. Quand le jeune homme ne parvient pas à pousser ses études plus loin que le niveau primaire, il retourne au village et commence à labourer la terre.

Comme il se dit qu'il n'attend d'autre richesse que dans le manieient de la houe, il se décide à trouver une compagne qui l'aiderait dans ses travaux champêtres. Ce mariage en bas âge et la longue durée dans le mariage entraînent automatiquement des naissances difficiles à contrôler.

## VII. MANQUE DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION

Les gens de la société traditionnelle pensent toujours que c'est le Bon Dieu qui donne la progéniture (habyalimana). Ils ne savent pas qu'il y a des périodes où la femme peut concevoir et d'autres où elle ne peut pas. Certains ne voient pas le danger qu'il y a d'avoir beaucoup d'enfants. Ils vont jusqu'à donner comme argument que l'enfant ne peut pas manquer d'éducateur une fois arrivé au monde. Face à tous ces problèmes, le gouvernement rwandais vient de créer, par Décret-loi n° 03/81 du 16 janvier 1981, un Office national de la population (UNAPU). L'office a pour objet de :

1. Etudier tous les points ayant trait à l'accroissement de la population et son impact sur le développement socio-économique.
2. Sensibiliser toutes les couches de la population aux problèmes démographiques du pays, par un programme de formation, d'information et d'éducation en respectant la personne humaine, la liberté et les convictions morales et religieuses des couples.
3. Veiller à la bonne application des méthodes de la planification familiale.
4. Etudier les processus d'intégration des services de planification familiale dans les services de santé de base et proposer aux responsables de la Santé publique les meilleures méthodes de cette intégration.
5. Proposer des solutions de nature à réaliser un équilibre entre la production et l'accroissement démographique.
6. Participer à l'élaboration des programmes scolaires de tous niveaux en matière de population.

L'office peut assumer toute autre activité se rapportant directement ou indirectement à son objet (voir J.O. n° 4 du 15 février 1981). Ici il faut constater que si l'Office entreprend une action dynamique pour préparer l'aboutissement de sa mission, les résultats ne pourront pas se faire sentir avant une vingtaine d'années. C'est-à-dire qu'il faut attendre au moins une génération.

## VIII. LES RELATIONS SEXUELLES DIRECTEMENT APRES L'ACCOUCHEMENT

Dans la plupart des sociétés africaines, il existe un tabou selon lequel on ne peut pas faire un acte conjugal avec sa femme aussi longtemps que celle-ci allaite un enfant. Il faut donc attendre le sevrage pour que la femme connaisse un homme. Ce qui n'est pas le cas au Rwanda. Traditionnellement, l'enfant recevait le nom huit jours après la naissance (ce qui reste d'ailleurs en pratique dans la société moderne). Avant de donner le nom à l'enfant, les parents font d'abord un acte conjugal. Une fois que le couple a commencé, il continue, si bien qu'il arrive que la femme entame une nouvelle

grossesse sans qu'elle ait vu ses règles après l'accouchement.

#### IX. UN TAUX DE FECUNDITE TRES ELEVE

D'après les résultats de l'échantillon de 10 % du Recensement général de la population et de l'habitat d'août 1978, la fécondité cumulée du moment (ou somme des naissances réduites) est de 8,6 enfants.

Le tableau suivant permet de comparer la fécondité actuelle et la fécondité totale :

FECUNDITE ACTUELLE ET TOTALE DES FEMMES DE 15 A 49 ANS

GROUPES D'AGE	FECUNDITE ACTUELLE	FECUNDITE TOTALE
15 - 19 ans	0,250	0,093
20 - 24 ans	1,730	1,049
25 - 29 ans	3,780	2,841
30 - 34 ans	5,575	4,821
35 - 39 ans	7,215	6,346
40 - 44 ans	8,190	7,269
45 - 49 ans	8,640	7,417

Les chiffres ci-dessus sont très éloquentes et montrent combien les femmes rwandaises sont fertiles.

#### X. LA SUPPRESSION DES VACANCES

Ici par vacances, il faut entendre la période durant laquelle le mari s'absentait de son foyer pour diverses raisons. Les différentes causes du baby-boom qui viennent d'être citées plus haut peuvent être en quelque sorte une conséquence directe de l'abolition de la féodalité, de l'indépendance politique et de la stabilité économique du pays.

Avant la révolution sociale de 1959 qui a renversé le régime monarchique et aboli la féodalité, il existait un système de servage. Le patron s'entourait d'un certain nombre de valets (clients) qui exécutaient les travaux de tout genre tels que les travaux des champs ou la réparation de la palissade du patron, la garde des troupeaux de vaches, les travaux domestiques, la garde de nuit dans l'unité d'habitation du patron... La mesure des différentes prestations (quantité, nombre de jours, etc.) n'était pas fixée. Elle dépendait de l'humeur du patron, de ses exigences, du nombre de vaches qui avaient été accordées au client et des espérances de ce dernier. Donc le

client pouvait passer facilement plus de six mois sans qu'il rentre chez lui. Avec la révolution sociale de 1959, la féodalité a été abolie et chaque famille a pu bénéficier de sa propriété privée.

. De même avant l'Indépendance en 1962, il y avait une vague de personnes qui se dirigeaient vers l'Ouganda à cause de son économie qui prospérait. Généralement tout ce monde se faisait embaucher comme ouvriers agricoles et ne rentrait que deux ou trois années plus tard après avoir économisé un peu d'argent.

. A la même époque un autre effectif important se déplaçait vers le Zaïre pour travailler dans les plantations des colons ou dans les mines du Katanga (actuel Shaba).

Directement après les deux événements cités plus haut l'organisation sociale a été restructurée (pas de relations entre patron et clients), l'économie du pays s'est vite organisée et des emplois ont été créés dans les différents secteurs d'activité. Plus d'émigration de la main d'oeuvre vers les pays frontaliers. Il reste évidemment entendu que cette longue absence du mari qui avait conduit à un long espacement des naissances s'est transformée en un repos du guerrier qui a favorisé l'augmentation de la natalité. Telles sont, en quelques mots, les principales causes du baby-boom au Rwanda.